



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/1997/L.4
16 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
8-25 avril 1997
Point 4 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN
OEUVRE D'ACTION 21

RÉUNIONS-DÉBATS AVEC LES GRANDS GROUPES

Dialogue avec les travailleurs et les syndicats
(14 avril 1997)

Compte rendu succinct

Président : M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran), Vice-Président de la Commission du développement durable

Modératrice : Mme Clayola Brown, Union of Needletrades, Industrial and Textile Employees (UNITE), États-Unis d'Amérique

Intervenants : Des représentants des organisations et programmes suivants ont fait des exposés : Union of Needletrades, Industrial and Textile Employees (États-Unis d'Amérique), Central Unica dos Trabalhadores (Brésil); Graphical Workers' Union (Suède); Congrès canadien des travailleurs; Ouvriers des entreprises géologiques, minières et pétrolières (République tchèque); Laborers International Union (États-Unis d'Amérique); Conseil des syndicats zimbabwéens; Indian National Trade Union Congress; Projet ACTRAVA/OIT relatif à l'éducation des travailleurs et à l'environnement; Confédération suédoise des cadres; Trades Union Congress; Syndicat indépendant des ouvriers du vêtement du Bangladesh.

De nombreux problèmes menaçant la viabilité à l'échelle mondiale comme la faim, la mauvaise santé, l'analphabétisme, le chômage, les accidents du travail et les tensions sociales se sont, en fait, aggravées depuis la Conférence de Rio de 1992. Les syndicats ont constaté ces tendances et veulent y remédier. Aussi, ont-ils recueilli des expériences réussies pour en tirer la notion

d'"engagement collectif". Cet engagement comprend l'éducation, des consultations et des initiatives qui mobilisent l'énergie des travailleurs et d'autres membres de la société pour mettre en pratique les idées sur le développement durable.

Activités

Les syndicalistes ont entrepris une vaste gamme d'activités allant de l'harmonisation et de la normalisation à l'éco-étiquetage. En voici quelques exemples :

- Au Brésil, des négociations tripartites mettant en jeu des entreprises, des travailleurs et le Gouvernement ont abouti à un accord relatif au contrôle de substances chimiques, comme le benzène, sur le lieu de travail.
- En Suède, la coopération entre conseillers municipaux, syndicats et entreprises a permis de mettre au point des pratiques respectueuses de l'environnement dans l'imprimerie. L'approche holistique adoptée a permis de recycler des produits chimiques, d'utiliser les produits de substitution et d'améliorer la qualité de l'eau et la diversité biologique.
- La dernière session du Forum intergouvernemental sur l'innocuité des produits chimiques a témoigné d'une coopération accrue entre le monde du travail et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales qui s'occupent de l'environnement.
- Les syndicats se sont employés, par l'intermédiaire de leurs délégations nationales, à promouvoir des normes progressives d'étiquetage des produits chimiques.
- Un syndicat de mineurs de la République tchèque a eu recours à des experts de l'Université Cornell pour sensibiliser ses membres et d'autres membres de la communauté à l'écologie grâce à la formation et à la participation à des audits écologiques.
- La Laborers' International Union d'Amérique du Nord a contribué à l'assainissement et au nettoyage de l'environnement pollué par des déchets dangereux.
- Le Conseil des syndicats zimbabwéens a contribué à définir les modalités suivant lesquelles les syndicats des pays en développement peuvent contribuer à soulager la pauvreté.
- La Confédération suédoise des cadres a réalisé des opérations d'éco-étiquetage et des programmes de gestion administrative intégrée.
- Au Royaume-Uni, des groupements ont mis au point le système d'audits et de gestion écologiques qui comprend la surveillance, l'observation, l'enregistrement, le suivi, l'évaluation et la modification des programmes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement du lieu de travail.

- Le Syndicat indépendant des ouvriers du vêtement du Bangladesh a expliqué comment des codes de conduite exécutoires pouvaient servir de mécanismes pour réaliser le développement durable.
- Le projet ACTRAV/OIT a mis au point, à partir des conventions et recommandations de l'OIT, des matériels et programmes de formation pouvant être utilisés comme indicateurs du développement durable.

Obstacles

Les syndicats ont défini plusieurs obstacles s'opposant à leurs efforts en matière de développement durable et à la réalisation du développement durable en général. Parmi les principaux obstacles ainsi définis figurent la non-reconnaissance des droits des travailleurs, les dispositions entravant leur participation et l'insuffisance des fonds. Ainsi, par exemple :

- Les organisations internationales ne sont pas souvent conscientes du rôle que les travailleurs et les syndicats jouent et peuvent jouer dans la réalisation du développement durable grâce à la coopération sur le lieu de travail.
- Les ouvriers sont souvent privés de leurs droits, en particulier de la liberté d'association.
- Les gouvernements et les autres groupes sociaux ont refusé que les syndicats participent aux efforts collectifs déployés pour résoudre les problèmes en matière de développement durable.
- Les initiatives des syndicats visant à promouvoir le développement durable nécessitent des ressources monétaires que les organisations internationales et les autres institutions donatrices ne leur fournissent pas volontiers.
- La pauvreté constitue un obstacle au développement durable en général et contrecarre par conséquent les initiatives des syndicats visant à promouvoir des pratiques viables.
- Les distorsions du système d'échanges internationaux contrecarrent les efforts visant à instaurer un monde durable.
- Les dispositions concernant le renforcement des capacités n'ont pas été efficaces, en particulier en ce qui concerne le chapitre 19 (sect. B) d'Action 21 sur l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques.

Priorités

Un grand nombre des priorités suivantes témoignent d'une prise de conscience accrue, parmi les syndicats, de l'importance du développement durable. Il faudrait notamment :

- Accorder une place de premier plan dans les programmes d'action pour un développement durable, en particulier en ce qui concerne les modes de production et de consommation.
- Encourager la participation active des travailleurs à des écobilans du lieu de travail.
- Encourager les partenariats et accords entre syndicats et employeurs pour la réalisation des objectifs d'Action 21.
- Faciliter l'accès aux organes de prise de décisions qui s'occupent des questions de développement durable.
- Garantir les droits des travailleurs dans le monde entier.
- Répondre aux besoins immédiats de la population, en particulier les besoins liés à la pauvreté, avant de chercher à assurer le développement durable.
- Traiter les problèmes politiques, sociaux et économiques associés au développement durable.

DIALOGUE

Les représentants des gouvernements suivants ont fait des déclarations : Équateur, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Philippines et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également fait une déclaration.

Le représentant d'un gouvernement a pris note avec satisfaction de la notion d'engagement collectif et a demandé comment on pouvait promouvoir sa mise en pratique (États-Unis). D'autres représentants ont posé des questions sur l'applicabilité du système d'écogestion et d'écobilans aux pays en développement et sur les relations entre ce programme et la norme ISO 14 000. Un représentant a mis en garde contre la tendance à s'en remettre aux mécanismes (Pays-Bas). Ceux qui ont signalé l'importance croissante des économies parallèles et l'absence de mécanismes appropriés pour assurer la viabilité ont également réclamé des réglementations nationales propres à assurer la protection de la santé et de l'environnement (Équateur). Un représentant a signalé que les ONG étaient les principales forces s'opposant à l'entrée des syndicats au Conseil du développement durable de son pays (Philippines). Le représentant du PNUE a posé une question sur la participation des ouvriers et des syndicats aux codes et programmes écologiques volontairement mis au point par les entreprises commerciales et industrielles.

DÉFIS ET RECOMMANDATIONS POUR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les défis et les recommandations étaient axés sur une prise de conscience accrue des relations entre le développement durable et le lieu de travail ainsi que sur une plus grande participation des travailleurs et des syndicats aux travaux des organes de prise de décisions. Il a été recommandé par exemple de :

/...

- Donner une place de premier plan au lieu de travail dans le programme d'action pour un développement durable, surtout en ce qui concerne les modifications à apporter aux modes de production et de consommation.
- Reconnaître le rôle que les syndicats peuvent jouer dans la promotion du développement durable.
- Encourager la coopération entre employeurs, travailleurs et gouvernements.
- Appuyer les initiatives de l'OIT et oeuvrer pour intégrer les programmes de l'OIT et les activités de développement durable.
- Encourager les gouvernements à établir des liaisons entre le lieu de travail et les systèmes nationaux de suivi et de surveillance.
- Encourager les gouvernements à inclure des représentants des syndicats dans le processus de prise de décisions concernant le développement durable.
- Rendre les pratiques d'écogestion et d'audit écologique obligatoires et publiques, et les faire contrôler par des experts indépendants.
- Prier instamment les gouvernements d'aider les ONG et les syndicats à réaliser des programmes d'éco-étiquetage.
- Encourager l'éducation écologique à tous les niveaux de l'enseignement.
- Assurer le respect des lois sur la sécurité et l'hygiène du travail, sur l'environnement et sur le travail des enfants dans les pays producteurs, et promouvoir l'usage de codes de conduite lors de la réalisation d'initiatives en matière de développement durable.
